

| | | |
|---|---|--|
| ORDONNANCE COLLECTIVE | RECOMMANDER L'ADMINISTRATION D'UN ANTIFONGIQUE EN SUSPENSION ORALE (NYSTATINE) LORS DE LÉSIONS D'APPARENCE DE MUGUET | NO : OC-2-B-Ea (Temp : 7.18) |
| Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Titre : _____ | | Mise en vigueur le : <u>JUIN 2009</u> Révision prévue le : <u>JUIN 2011</u> |
| PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ Infirmière ou infirmier travaillant à la clinique MPOC du CSSS du Sud de Lanaudière. | | |
| GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE Toute clientèle ayant une maladie pulmonaire obstructive chronique, s'administrant des corticostéroïdes en inhalation et ayant des lésions buccales d'apparences de muguet. | | |
| ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. | | |
| INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Présence de : ⇒ Lésions d'apparence de muguet: Taches blanchâtres, ayant l'apparence de lait caillé. Les taches adhèrent à la muqueuse souvent rougie et qui se retrouvent à l'intérieur des lèvres, des joues, au palais et sur les côtés de la langue(ne disparaissent pas lorsque l'on frotte); ⇒ Accompagnées de : → Douleur ou → Difficulté à s'alimenter et sensation de brûlure. | | |
| INTENTION THÉRAPEUTIQUE Traitement des candidoses de la cavité orale et de l'œsophage. | | |
| CONTRE-INDICATION Hypersensibilité à la Nystatine ou à l'un des ingrédients de la préparation de Mycostatin® ou du Nilstat®. | | |

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Aucune

DIRECTIVES

- ⇒ Évaluer et vérifier la présence des lésions et des symptômes associés.
- ⇒ Remettre le formulaire de liaison au client ainsi que le dépliant explicatif sur le « muguet », et le diriger vers la pharmacie de son choix.
- ⇒ Aviser le patient de communiquer avec un membre de la clinique MPOC ou son médecin de famille s'il présente de nouveaux symptômes tels que :
 - Nausée / vomissement;
 - Diarrhée;
 - Apparence de réaction allergique (rougeur ou éruptions sur la peau, difficulté à respirer, enflure du visage).
- ⇒ L'infirmière devra réévaluer la condition du client à la fin de son traitement.
- ⇒ Référer au médecin si persistance des symptômes malgré un traitement de 10 jours.

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Nystatine 1 000 000 unités, soit 10 ml de Nystatine (100 000 unités/ml) QID durant 10 jours.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Dépliant explicatif : Traitement d'une infection fongique dans la bouche et la gorge «le muguet ». 333001146

Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective : « Recommander l'administration d'un antifongique en suspension orale (Nystatine) lors de lésions d'apparence de muguet »

SOURCE

Programme RX Vigilance

Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS), e-CPS, version en ligne (2008).

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Valérie Lemieux
Conseillère clinicienne, clinique MPOC

Révision : Avril 2008
Date

Personnes consultées :

Dr Candide Tremblay

Pneumologue

Avril 2008

Date

Nathalie Bordeleau

Inf. à l'harmonisation des outils cliniques

Avril 2008

Date

Manon Allard

Conseillère clinicienne au développement et rayonnement professionnel.
Coord. des services cliniques et dév. de la qualité des soins infirmiers
(intérim)

Juin 2008

Date

Daniel Chenevert

Chef des services d'électrophysiologie et du laboratoire de physiologie et
de polysomnographie respiratoire

Novembre 2008

Date

Daniel Lussier

Pharmacien

Décembre 2008

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :

Louise Leduc

Mme Louise Leduc, Directrice des soins infirmiers par intérim

8-06-2009

Date

Validée par :

Line Méthot

Mme Line Méthot, Chef du département de la pharmacie

4-06-2009

Date

Approuvée par :

Dr Hoang Duong

Dr Hoang Duong, Président du CMDP

07/6/3

Date